



Séance plénière du 19 octobre 2015

Vœu pour l'accompagnement des réseaux associatifs

Présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts

Dès le 1er janvier 2016, la fusion des régions Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes sera effective. Nos trois régions sont riches de réseaux associatifs et de têtes de réseaux, actifs et efficaces, qui fédèrent les acteurs et les territoires autour de thématiques et de domaines divers : Economie, Culture, Sports, Education à l'environnement, Tourisme, Citoyenneté, Education populaire....

Ces réseaux, comme leurs adhérents, sont des éléments structurant des dynamiques régionales, en termes d'emploi, de réponses aux besoins, de mobilisation et de cohésion. Chacune de nos régions développent avec eux de nombreux partenariats et les accompagnent dans leurs projets.

Nos services travaillent déjà au changement d'échelle de la grande région et les réseaux sont aussi confrontés à ce nouveau périmètre, aux nouvelles organisations qu'il leur faudra imaginer et mettre en œuvre pour continuer à être les interlocuteurs pertinents du nouveau Conseil régional dans leurs domaines respectifs.

Si nombre d'entre eux ont déjà engagé la projection sur ces nécessaires rapprochements, ils seront tous peu ou prou, concernés par les questions que vont soulever ces changements importants : nouvelle structuration juridique et modification de statuts, nouvelle organisation en ressources humaines, modèle économique évolutif, etc Une importante mobilisation de moyens en interne sera indispensable à ces transformations afin qu'elles soient réalisées de manière active afin d'être rapidement opérationnelles.

Pour faciliter la transition dans ce nouvel espace régional, le conseil régional mettra en œuvre pour l'année 2016, avec ses partenaires, un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) destiné au changement d'échelle des réseaux et têtes de réseaux, avec une enveloppe financière dédiée pour répondre aux besoins identifiées de ces acteurs structurants.

Ce dispositif, pourrait prendre en charge les besoins d'ingénierie et les frais engagés par les réseaux dans leur démarche de rapprochement et de structuration nouvelle, et/ou, en appui du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), financé par l'Etat, une partie du conseil extérieur.

Une attention aux processus de coopération territoriale sera nécessaire pour une réelle adaptation aux mutations engendrées.